



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 juillet 2019

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Pierre Desrochers, représentant de Ste-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
M^{mes} Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MM Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Félix Nadeau-Rochon, directeur par intérim du Service d'aménagement
M^{mes} Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-053-2019

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-054-2019

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.6 *Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Décision*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019
4. DOSSIERS
 - 4.1. Avis de motion – Projet de règlement sur les campings de ZECs – Dépôt
Projet de règlement numéro TNO-62-2019 modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 – Adoption
 - 4.2. Abrogation du moratoire sur la délivrance de permis – Équipements accessoires aux sites de camping de ZEC – Décision
 - 4.3. Fauchage des abords de chemins en TNO - Décision
 - 4.4. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Suivi de dossier – Information
 - 4.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Information



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 juillet 2019

4.6. *Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Décision*

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - DÉCISION
6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - INFORMATION
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère en urbanisme TNO se joint à l'assemblée

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUN 2019

TNO-055-2019

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juin 2019 comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Avis de motion - Projet de règlement sur les campings de ZECs - Dépôt

TNO-056-2019

M. Serge Perrault donne avis de motion et dépose le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil du TNO de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage TNO-31-1995 du TNO de la MRC de Matawinie, afin de modifier les dispositions concernant les équipements accessoires des sites de camping situés à l'intérieur des zones ZEC1 sur le territoire du TNO de la MRC de Matawinie.

Projet de règlement numéro TNO-62-2019 modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 - Adoption

TNO-057-2019

Considérant que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie peut, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), adopter un règlement de zonage;

Considérant qu'en vertu de ce même article, le Conseil d'une municipalité peut notamment y édicter des dispositions visant à spécifier les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, de même que les dimensions et le volume des constructions;

Considérant que le règlement de zonage TNO-31-1995 est entré en vigueur le 25 novembre 1996;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil du TNO peut adopter un règlement modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995 selon les paramètres qui y sont prescrits;

Considérant la démarche de régularisation des équipements accessoires des sites de camping situés en ZEC entrepris par l'ensemble des acteurs concernés;

Considérant la mise en place d'un Comité technique visant à proposer un cadre réglementaire appuyé par les intervenants impliqués et visant à encadrer les équipements accessoires des sites de camping situés en ZEC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 juillet 2019

Considérant que les représentants de la ZEC des Nymphes, la ZEC Lavigne, la ZEC Boullée et la ZEC Collin et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont favorables aux modifications réglementaires proposées;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 10 juillet 2019;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le conseil de la MRC adopte le projet de règlement TNO-62-2019 modifiant le règlement de zonage TNO-31-1995.

4.2. Abrogation du moratoire sur la délivrance de permis – Équipements accessoires aux sites de camping de ZEC - Décision

TNO-058-2019

Considérant la résolution CM-048-2011 adoptée le 9 février 2011, par laquelle le Conseil de la MRC de Matawinie appuie les démarches de la municipalité de Saint-Zénon auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la réglementation applicable aux campings en territoire de Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

Considérant la résolution CM-220-2013 décrétant un moratoire sur l'émission des permis pour la construction d'usages accessoires dans les campings de ZEC au cours de l'année 2013;

Considérant que des démarches sont en cours depuis 2011 avec les intervenants du milieu municipal, les ZECs et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de discuter de la problématique d'application réglementaire dans les campings de ZEC;

Considérant la reconduction du moratoire en 2019 par la résolution TNO-019-2019;

Considérant qu'en 2019, les représentants des municipalités de Saint-Damien et des Territoires non organisés de la MRC de Matawinie, les représentants de la ZEC des Nymphes, de la ZEC Lavigne, de la ZEC Boullée et de la ZEC Collin, ainsi que les représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont tenu des rencontres de travail pour élaborer un projet de règlement;

Considérant que l'ensemble des représentants des municipalités, des ZECs et du Ministère ont accepté le cadre réglementaire proposé de manière unanime;

Considérant qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance du Conseil municipal du TNO du 10 juillet 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement :

- d'abroger la résolution TNO-019-2019 décrétant un moratoire sur la délivrance de permis relatifs aux équipements accessoires des sites de campings dans les campings de ZEC situés dans le TNO de la MRC de Matawinie;
- de transmettre la présente résolution aux municipalités de Saint-Zénon et Saint-Damien pour adoption.

4.3. Fauchage des abords des chemins en TNO - Décision

TNO-059-2019

Considérant la pertinence de maintenir le niveau de sécurité sur les chemins municipaux;

Considérant que les travaux de fauchages contribuent à augmenter la visibilité des conducteurs et assurent la sécurité des usagers;

Considérant que l'entreprise Daniel Arpin Déneigement a soumis un prix de 8 439,16 \$ taxes incluses et qu'il s'agit du plus bas coût soumis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 juillet 2019

Considérant que cette entreprise effectue déjà d'autres contrats d'entretien pour le TNO à la satisfaction de l'administration et des villégiateurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'attribuer le contrat de fauchage des chemins du Parc, du Vieux-Moulin et des Cyprès, tel que décrit dans la soumission demandée, à l'entreprise Daniel Arpin Déneigement pour un montant maximal de 8 439,16 \$ taxes incluses.

4.4. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Suivi de dossier - Information

Il s'agit d'un projet de 405 000 \$. Les travaux ont débuté à la mi-juin. Des travaux n'avaient pas été relevés par l'ingénieur à deux endroits. Ceux-ci ont été autorisés en urgence pour des montants de 7 737 \$ et 20 669 \$, les équipements étant sur place.

Il faudra s'assurer que cette situation ne se reproduise pas pour d'autres projets, la rue des Cyprès entre autres, et prévoir des sanctions s'il y a lieu.

4.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - Information

Le 28 juin dernier, nous avons reçu confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de l'octroi d'un montant de 610 220 \$ réparti sur une période de 5 ans.

Les membres du Conseil sont informés que le Service d'aménagement proposera une programmation de travaux, laquelle sera présentée à une séance ultérieure.

La conseillère en urbanisme TNO quitte l'assemblée

4.6. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Décision

Considérant que le ministère des Transports offre un programme d'aide à la voirie locale;

Considérant que ce programme vise à aider les municipalités dans la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier local dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les travaux admissibles comprennent les ouvrages de revêtements mécanisés de la chaussée (resurfacement);

Considérant que le chemin du Parc est un chemin municipal;

Considérant que des travaux mécanisés de la chaussée sont requis pour l'amélioration du chemin du Parc;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service d'aménagement par intérim à déposer une demande d'aide financière de 4 000 \$ et d'adresser celle-ci au député de Berthier, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), pour permettre la réalisation de travaux d'amélioration du chemin du Parc situé dans le Territoire non organisé.

5. DEPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de prendre acte du dépôt de la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » TNO :

Chèque n° 3373, montant total de 34 996,02 \$;

Dépôts directs n°s 700191 à 700193, montant total de 32 597,71 \$;

Prélèvement : aucun;

Engagements n°s 19-000055 à 19-000058, montant total de 2 275,73 \$.

TNO-060-2019

TNO-061-2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 10 juillet 2019

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun virement budgétaire autorisé.

7. VARIA

Aucun point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC soit et est levée à 12 h 10.

TNO-062-2019

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Maire